

~~~~~  
**COMMUNE DE SCHWENHEIM**  
~~~~~

**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Nombre de Conseillers élus : 15  
Conseillers en fonction : 15  
Conseillers présents : 14  
Date de convocation : 04/05/2026

**Séance du 11 mai 2026**

Sous la présidence de Monsieur Joseph LERCH, Maire de la Commune de SCHWENHEIM.

**PRÉSENTS :**

Mme HEITZ Valérie, Adjointe au Maire  
M. SCHLEGEL Thibaud, Adjoint au Maire  
Mme KALK Hélène, Adjointe au Maire  
M. WELTZ Yannick, Conseiller municipal  
Mme. HAEFFNER-PETT Nadia, Conseillère Municipale  
Mme TRITSCHLER Sandrine, Conseillère Municipale  
M. SCHNEIDER Mathieu, Conseiller municipal  
M. SCHMITT Pierre, Conseiller municipal  
M. STURTZER Yann, Conseiller municipal  
Mme EICHERT Laura, Conseillère Municipale  
M. CAPINHA José, Conseiller municipal  
M. KERN Thomas, Conseiller municipal  
Mme RICHART Céline, Conseillère Municipale  
M. FRITSCH Christophe, Conseiller municipal

**ABSENT :**

Mme KALK Hélène donne procuration à M. Thibaud SCHLEGEL

**Assistait en outre à la séance :**

Mme Sara HAUTECOEUR, Secrétaire de Mairie.

Le Conseil Municipal, dûment convoqué en application du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L. 5211-1 et L. 2121 ; art. L 2121-10 ; art. L 2121-11) s'est réuni sous la présidence de M. Joseph LERCH, lundi trente mars deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente en séance ordinaire.

**ORDRE DU JOUR :**

	Approbation du procès-verbal du 30 mars 2026
	Désignation du secrétaire de séance
2026-16	Désignation des délégués CCID
2026-17	Désignation des délégués ASLS

2026-18           Renouvellement du Bureau de l'Association foncière

2026-19           Convention adhésion Alsace marché public

Divers :

- Désignation des membres de la commission de contrôle de la liste électorale (3 titulaires et 3 suppléants pour la liste majoritaire et 2 titulaires et 1 suppléant pour la liste minoritaire)
- Désignation des jurys d'assise (3 jurés)

Avant de débiter la séance du conseil municipal, M. le Maire présente ses excuses à l'ensemble des conseillers municipaux pour avoir oublié de les citer lors de son allocution du 8 mai.

M. le Maire indique que Véronique MASSON a démissionné du conseil municipal, suite à son déménagement. C'est M. Christophe FRITSCH qui la remplace.

### **Approbation du procès-verbal du 30 mars 2026**

Approbation du PV du 30 mars 2026

**Pour : Unanimité des membres présents**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **Désignation du secrétaire de séance**

M. José CAPINHA est désigné comme secrétaire de séance.

**Pour : Unanimité des membres présents**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **2026-16           Désignation des délégués CCID (Commission Communale des Impôts Directs)**

Le Maire explique qu'il y a lieu de proposer des délégués pour la mise en place de la Commission Communale des impôts directs. Il est nécessaire de désigner 24 personnes (12 titulaires et 12 suppléants).

#### **➤ Décision du Conseil municipal :**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

**DESIGNE** les personnes suivantes : Le Maire est membre de droit

Madame	HEITZ	Valérie	1ère adjointe
Monsieur	SCHLEGEL	Thibaud	2ème adjoint
Madame	KALK	Hélène	3ème adjointe
Monsieur	WELTZ	Yannick	Conseiller Municipal
Madame	HAEFFNER-PETT	Nadia	Conseillère Municipale
Madame	TRITSCHLER	Sandrine	Conseillère Municipale
Monsieur	SCHNEIDER	Mathieu	Conseiller Municipal
Monsieur	SCHMITT	Pierre	Conseiller Municipal
Monsieur	STURTZER	Yann	Conseiller Municipal
Madame	EICHERT	Laura	Conseillère Municipale

Monsieur	CAPINHA	José	Conseiller Municipal
Monsieur	KERN	Thomas	Conseiller Municipal
Madame	RICHART	Céline	Conseillère Municipale
Monsieur	FRITSCH	Christophe	Conseiller Municipal
Monsieur	GANTZER	Guy	
Madame	WILT	Sonia	
Madame	METZ	Danielle	
Madame	KERN	Séverine	
Monsieur	GEORGER	Fabien	
Monsieur	RAEHM	Cédric	
Madame	WEISS	Virginie	
Monsieur	BOEHLI	Gilles	
Madame	ZIMMER	Perrine	
Monsieur	JAEGER	Gilles	

**Pour : Unanimité des membres présents**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**2026-17 Désignation des délégués pour l'Association Sports et Loisirs de Schwenheim**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-21,

**Considérant** que M. le Maire est membre de droit de l'Association Sports et Loisirs de Schwenheim,

**Considérant** qu'il convient de procéder à la désignation de 4 délégués titulaires appelés à siéger au sein du Comité-Directeur de l'Association Sports et Loisirs de Schwenheim,

**VU** les candidatures de : Madame Hélène KALK, Monsieur Thibaud SCHLEGEL, Madame Céline RICHART et Madame Sandrine TRITSCHLER

**VU** l'exposé de M. le Maire,

➤ **Décision du Conseil municipal :**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

**DECIDE** à l'unanimité de procéder, sans scrutin secret, à la désignation de 4 délégués titulaires appelés à siéger au sein du Comité-Directeur de l'Association Sports et Loisirs de Schwenheim.

**DESIGNE** Madame Hélène KALK, Monsieur Thibaud SCHLEGEL, Madame Céline RICHART et Madame Sandrine TRITSCHLER

**Pour : Unanimité des membres présents**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Le point 2016-18 sur le renouvellement du bureau de l'association foncière est annulé, par manque d'informations en provenance de la Chambre d'Agriculture

## 2026-18 Convention adhésion Alsace Marché Public

La plateforme dénommée « Alsace Marchés Publics » ([alsacemarchespublics.eu](http://alsacemarchespublics.eu)) est un profil d'acheteur mutualisé dédié à la passation des marchés publics (article L. 2132-2 Code de la commande publique) géré par les cinq collectivités fondatrices suivantes :

- Collectivité européenne d'Alsace,
- Ville de Strasbourg,
- Ville de Mulhouse,
- Eurométropole de Strasbourg,
- Mulhouse Alsace Agglomération.

Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2012 et son utilisation a été ouverte à d'autres acheteurs alsaciens soumis au Code de la commande publique en 2013.

Alsace Marchés Publics est aujourd'hui un profil acheteur permettant de répondre aux obligations de dématérialisation des procédures de marchés publics.

La dématérialisation des marchés publics est une obligation légale depuis octobre 2018, mais constitue également un enjeu majeur de l'amélioration des achats publics, car elle permet de faciliter l'accès des entreprises aux mises en concurrence et d'assurer les obligations de transparence de la commande publique. A cet effet, la plateforme Alsace Marchés Publics est le principal guichet d'accès à la commande publique en Alsace pour les entreprises.

A l'heure actuelle, plus de 600 entités utilisent la plateforme Alsace Marchés Publics. Elle permet à ces entités utilisatrices de :

- Disposer d'un profil acheteur conformément à la réglementation relative aux marchés publics
- Faciliter l'accès des entreprises aux achats des entités publiques et privées
- Partager les expériences entre acheteurs membres
- Bénéficier d'un accompagnement à son utilisation.

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à cette plateforme pour répondre aux besoins indiqués ci-dessus.

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) assure la coordination du groupement de commandes constitué entre la Collectivité européenne d'Alsace, la ville et l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace Agglomération et les membres contributeurs en vue de la passation de plusieurs marchés publics ou accords-cadres portant sur l'hébergement, le fonctionnement et la maintenance, les développements et l'acquisition de services associés de la plateforme mutualisée de dématérialisation des contrats de la commande publique « Alsace Marchés Publics ».

Une charte d'utilisation ainsi qu'une convention d'adhésion définissent les règles d'utilisation de la plateforme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs.

Cette convention est conclue avec la CeA en vertu du mandat qui lui est confié par les membres fondateurs du groupement de commande pour signer les conventions d'adhésion avec tous les nouveaux adhérents en leur nom et pour leur compte.

Les fonctionnalités disponibles sur le profil « Alsace Marchés Publics » à la date de signature de la convention sont utilisables par l'adhérent à **titre gratuit**. L'adhérent ne dispose d'aucun droit d'aucune sorte sur le profil d'acheteur en dehors de la faculté d'utiliser l'outil dans les limites définies dans la convention.

➤ **Décision du Conseil municipal :**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

**DESIGNE** d'adhérer à la plateforme Alsace Marchés Publics en tant qu'entité utilisatrice à titre gratuit

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la charte d'utilisation

**Pour : Unanimité des membres présents**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Divers :

- Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 5 juin à 17h pour le vote des grands électeurs pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026
- M. le Maire indique que l'agent technique Bärbel SCHNEIDER a pris sa retraite au 1<sup>er</sup> mai. Un pot de départ est prévu le lundi 18 mai à 19h30 à la mairie
- Désignation des délégués pour la commission de contrôle de la liste électorale :  
Il est nécessaire de désigner 3 titulaires et 3 suppléants pour la liste majoritaire et 2 titulaires et 1 suppléant pour la liste minoritaire :
  - Titulaires liste majoritaire : Christophe FRITSCH, Yannick WELTZ et Yann STURTZER
  - Suppléants liste majoritaire : Sandrine TRITSCHLER, Yann STURTZER et Laura EICHERT
  - Titulaires liste minoritaire : José CAPINHA et Thomas KERN
  - Suppléant liste minoritaire : Céline RICHART
- Jurés d'assise : ont été désignés jurés d'assise : Laura EICHERT, Yannick WELTZ et Céline RICHART
- Appartement C-FLOU au 1<sup>er</sup> étage : C-FLOU a libéré l'appartement du 1<sup>er</sup> étage. Un DPE a été demandé et le conseil municipal a pu le visiter. Il n'y a pas de gros travaux à prévoir. Certains travaux pourront être réalisés par le conseil municipal. En attente du DPE afin de voir quels sont effectivement les travaux à engager.  
Prix envisagé de la location : 450 € + 150€ de charges
- DIA garage à vendre rue de Saverne : M. le Maire indique que la commune a reçu une

déclaration d'intention d'aliéner pour le garage situé rue de Saverne. Au vu de l'état actuel de l'atelier municipal, qui n'est pas aux normes, M. le Maire pense qu'il pourrait être opportun de préempter ce bâtiment afin de le transformer en atelier municipal. Celui-ci pourrait accueillir un espace de stockage (pour le moment, la commune ne dispose pas d'un endroit unique pour ranger le matériel communal), une douche, des toilettes et un bureau pour l'agent technique communal.

M. le Maire souhaiterait pouvoir organiser une visite avec les conseillers municipaux afin de voir quels seraient les travaux à effectuer avant de le transformer et ainsi faire un estimatif des dépenses à engager.

M. le Maire va contacter l'Etablissement Public Foncier pour connaître les possibles modalités d'acquisition et les subventions auxquelles la commune pourrait avoir droit pour les travaux de mise aux normes.